# DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

**Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur
077-227700010-20220617-lmc100000023865-DE
**Acte Certifié exécutoire**
Envoi Préfecture : 24/06/2022
Réception Préfet : 24/06/2022
Publication RAAD : 24/06/2022

Séance du vendredi 17 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° **CD-2022/06/17-4/04**

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : JULLEMIER Denis

Commission n° 7 – Finances, Ressources Humaines et Administration générale
Rapporteur : THIERIOT Jean-Louis

OBJET : Convention de partenariat avec l'Agence départementale d'Information pour le Logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L. 77) visant à formaliser le soutien du Département pour la période 2022-2024.

Conscient des enjeux qui y sont rattachés, notamment en termes de prévention, le Département s'engage fortement dans le domaine de l'information sur le logement et de la prévention des difficultés liées au logement, l'insertion par le logement étant une priorité de notre Département au titre des différentes stratégies portées en la matière, notamment dans le cadre du P.D.A.L.H.P.D (plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) ou de la prévention des expulsions.
L'Agence départementale d'information sur le logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L. 77) mène une action de conseil et d'accompagnement des particuliers, mais également de soutien des communes, des associations, des agents des Maisons départementales des solidarités (M.D.S), d'instances départementales autour des questions liées au logement.
Composée d'une équipe de juristes répartie sur trois antennes (Meaux, Melun et Chessy-Marne-la-Vallée), l'association tient également des permanences dans de nombreuses villes afin d'offrir un service de proximité à la population seine-et-marnaise.
Compte tenu du travail effectué par l'association et de la complémentarité de ses missions avec celles des Maisons départementales des solidarités, il est proposé de conclure une convention d'objectifs et de financement avec l'A.D.I.L. 77, pour une période de trois ans 2022-2024 et de lui attribuer pour l'année 2022 une subvention d'un montant de 157 500 €, identique à celle de 2021.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU),

VU le décret n° 2007-1576 du 6 novembre 2007 relatif aux organismes d'information sur le logement et modifiant le code la construction et de l'habitation,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, approuvant le règlement budgétaire et financier du Département, modifiée par délibération du Conseil général n°7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental en date du 28 mai 2021, approuvant le 8ème Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 16 décembre 2021, approuvant le Budget Primitif du Département pour l'année 2022,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'approuver le projet de convention de partenariat 2022-2024 visant à formaliser le soutien du Département au fonctionnement global de l'Agence Départementale d'Information sur le logement de Seine-et-Marne (A.D.I.L. 77) tel qu'il figure en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil départemental à le signer au nom du Département.

Article 2 : d'attribuer à l'A.D.I.L. 77 une subvention d'un montant de 157 500 € qui sera prélevée sur l'opération « actions d'insertion par le logement » de l'action intitulée « actions d'insertion par le logement » du budget départemental de l'année 2022.

**Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (45) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'a pas pris part au vote (1) :

M. Thierry CERRI en sa qualité de Président de l'A.D.I.L. 77.

Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne